Nations Unies S/PV.6748



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6748e séance

Mercredi 11 avril 2012, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Rice	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Vinay Kumar
	Maroc	M. Kadiri
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2012/160)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

12-28999 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2012/160)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/160, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général, en date du 14 mars 2012, sur la situation en Sierra Leone (S/2012/160) et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). Il remercie le Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone, M. Michael von der Schulenburg, de l'exposé qu'il a fait le 22 mars 2012. Le Conseil réitère son soutien à ceux qui se consacrent sans répit à la consolidation de la paix dans ce pays.

Le Conseil souligne qu'il incombe au premier chef au Gouvernement sierra-léonais d'assurer la consolidation de la paix, la sécurité et les conditions d'un développement à long terme dans le pays. Il prend note des progrès constants que les autorités nationales et le peuple sierra-léonais ont accomplis jusqu'à présent dans un certain nombre de domaines, notamment la réconciliation nationale, la promotion de l'égalité des sexes et la préparation des élections nationales et locales du 17 novembre 2012. Il souligne combien ces élections sont importantes pour la consolidation de la paix et la sécurité en Sierra Leone.

Le Conseil invite tous les partis politiques à engager un dialogue constructif et ouvert en vue de renforcer la cohésion nationale. Il demande au Gouvernement sierra-léonais, à tous les partis politiques et aux autres parties concernées de redoubler d'efforts pour instaurer un climat propice à la tenue d'élections transparentes, libres et régulières, qui se déroulent dans le calme. Le Conseil invite les dirigeants des partis politiques à prendre des mesures destinées à créer un climat de confiance entre tous les partis, à inciter les citoyens à participer à la vie politique, à promouvoir la non-violence entre leurs militants, et à faire respecter les procédures régulières et appliquer les recommandations énoncées dans le communiqué commun qu'ils ont publié le 2 avril 2009 et qui prévoit notamment la création d'un comité indépendant chargé de traiter les plaintes déposées contre la police en vue de renforcer la neutralité et le professionnalisme de cette institution, ainsi que l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des partis politiques. Le Conseil estime que ces mesures sont essentielles pour que la population et la communauté internationale croient au succès du processus démocratique engagé en Sierra Leone.

Le Conseil prend note de la déclaration faite par le Gouvernement sierra-léonais le 3 avril 2012 pour préciser sa position sur la question des armes livrées à la police sierra-léonaise. Il souligne qu'il importe que les autorités nationales sierra-léonaises répondent de manière proportionnée aux menaces qui pourraient peser sur la sécurité de tous les citoyens sierra-léonais. Il demande au Gouvernement de veiller à ce que ses forces de sécurité fassent respecter les droits de l'homme et le droit international applicable.

Le Conseil demande à la Commission indépendante des médias de surveiller de près les médias et de s'assurer qu'ils respectent leur code de conduite et il engage les autorités nationales à se pencher sur les problèmes administratifs et financiers rencontrés par la Société de radiodiffusion sierra-léonaise.

Le Conseil se félicite de la contribution du BINUCSIL et de l'équipe de pays des Nations Unies à la consolidation de la paix et aux priorités de développement de la Sierra Leone, en particulier dans le cadre du projet intégré qu'est la Vision commune des Nations Unies. Le Conseil salue les succès remportés par le

Représentant exécutif du Secrétaire général von der Schulenburg en Sierra Leone et demande au Secrétaire général de nommer rapidement son successeur.

Le Conseil insiste de nouveau sur le rôle important que doivent jouer les organisations régionales comme l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano pour aider la Sierra Leone en ce qui concerne la consolidation de la paix, la sécurité et les objectifs de développement à long terme. Le Conseil apprécie le travail fait par le Groupe de la criminalité transnationale organisée et demande aux autorités sierra-léonaises de coopérer avec leurs homologues des pays voisins et les partenaires régionaux pour qu'ils puissent ensemble redoubler d'efforts en vue de consolider la paix et la sécurité régionales, notamment en s'attaquant aux défis posés par le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

Le Conseil reconnaît le rôle joué par la Commission de la consolidation de la paix à l'appui des efforts déployés en Sierra Leone pour consolider la paix, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes, domaine prioritaire. Il prie la Commission de continuer de soutenir le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies.

Le Conseil reste activement saisi de la question. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/11.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.